



Centre pour
l'Environnement et
le Développement
DEPUIS 1994



RAPPORT D'ACTIVITÉ



Webinaire RDUE : ce qui change & ce que ça change pour nous en 2026

En ligne, sur Zoom (ouvert à tous)
12 juin 2026 · 11:00–13:00

SOMMAIRE

CONTEXTE	2
INTRODUCTION	2
I. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU WEBINAIRE	2
I.1) Informations générales	2
I.2) Thématiques abordées	3
II. ANALYSE DE LA PARTICIPATION.....	3
II.1) Vue d'ensemble	3
II.2) Répartition par sexe.....	3
II.3) Répartition géographique	4
II.4) Répartition par type d'organisation	5
III. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS.....	6
III.1) État du RDUE et calendrier d'application	6
III.2) Décisions confirmées et points en attente	6
III.2.1) Confirmé	6
III.2.2) En attente de confirmation	6
III.3) Enjeux spécifiques au Cameroun	7
III.3.1) Légimité et cadre législatif	7
III.3.2) Défis de mise en œuvre	7
III.3.3) Atout agroécologique	7
III.4) Questions ouvertes	7
III.4.1) Tenure foncière	7
III.4.2) Zéro déforestation	7
III.4.3) Marchés parallèles	8
IV. POINTS D'ACTION ET RECOMMANDATIONS.....	8
IV.1) Pour la société civile camerounaise.....	8
IV.2) Pour les entreprises.....	8
IV.3) Leviers à explorer	8
V. PROCHAINES ÉTAPES.....	9
CONCLUSION.....	9
ANNEXE — LISTE DES PARTICIPANTS	Erreur ! Signet non défini.

CONTEXTE

Le Règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE, ou EUDR) interdit la mise sur le marché européen de produits liés à la déforestation et à la dégradation des forêts : cacao, café, bois, huile de palme, soja, caoutchouc et bovins. Pour les pays producteurs d'Afrique centrale, dont le Cameroun et le Congo-Brazzaville, ce texte représente à la fois un risque commercial pour les filières d'exportation et une opportunité de réforme des cadres forestiers et fonciers.

Le contexte de mi-2026 est particulièrement mouvant : pressions pour affaiblir le texte, calendrier d'application en cours de précision, consultation publique récemment close et publication attendue de l'acte délégué. C'est dans ce cadre que le **Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)**, et **FERN**, ont organisé un webinaire d'information et d'échange à destination des organisations de la société civile, des institutions et des acteurs des filières concernées.

Le présent rapport rend compte du déroulement de ce webinaire, présente une analyse détaillée de la participation (genre, pays, type d'organisation) et restitue la synthèse des échanges ainsi que les points d'action identifiés.

INTRODUCTION

Intitulé « **RDUE : ce qui change & ce que ça change pour nous en 2026** », le webinaire s'est tenu le **12 juin 2026**, de 11h00 à 12h00 (UTC), en ligne sur la plateforme Zoom, et était ouvert à tous.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- **Inform**er sur les dernières évolutions du RDUE et son calendrier d'application ;
- **Clarifier** les implications concrètes pour les filières d'exportation d'Afrique centrale, en particulier le cacao et le café camerounais ;
- **Identifier** les leviers d'action pour la société civile, les producteurs et les entreprises ;
- **Favoriser** le dialogue entre OSC, institutions et acteurs des filières au Cameroun et au Congo-Brazzaville.

L'intervention principale a été assurée par **Indra Van Gisbergen**, chargée de campagne pour les forêts, l'exploitation minière et l'agriculture au sein de FERN, suivie d'une séquence d'échanges avec les participants.

I. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU WEBINAIRE

I.1) Informations générales

Élément	Détail
Intitulé	RDUE : ce qui change & ce que ça change pour nous en 2026

Élément	Détail
Date	12 juin 2026
Horaire	11h00 – 13h00
Format	Webinaire en ligne (Zoom), en direct
Accès	Ouvert à tous — inscription en ligne
Intervenante	Indra Van Gisbergen — Chargée de campagne Forêts, Mines & Agriculture (FERN)
Organisation	CED et FERN
Filières couvertes	Cacao, café, bois, huile de palme, soja, caoutchouc, bovins

I.2) Thématiques abordées

Le webinaire s’est articulé autour de quatre grands axes :

- l’état d’avancement du RDUE et son calendrier d’application ;
- les décisions confirmées et les points encore en attente de confirmation ;
- les enjeux spécifiques au Cameroun : légalité, traçabilité, foncier et agroécologie ;
- les leviers et points d’action pour la société civile et les entreprises.

II. ANALYSE DE LA PARTICIPATION

II.1) Vue d’ensemble

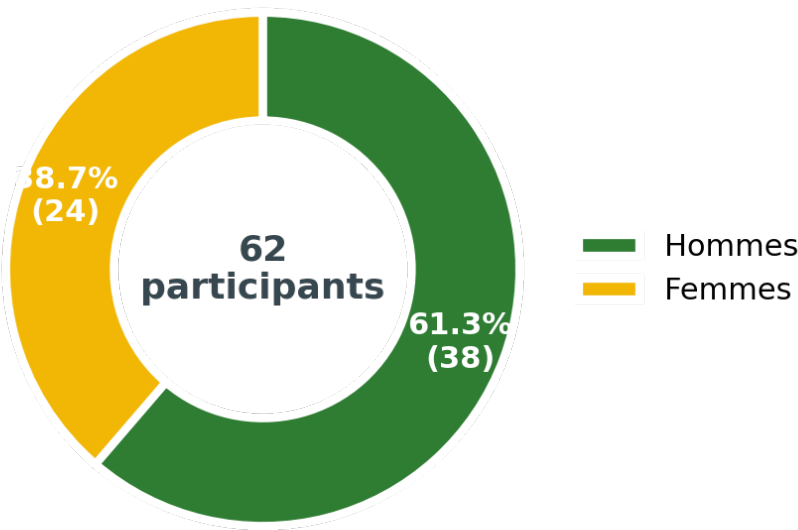
La liste de participation a recensé **62 personnes enregistrées**. Selon le bilan de session, environ **34 participants** étaient connectés simultanément en direct, soit un taux de présence effective d’environ **55 %**. Les analyses ci-dessous portent sur l’ensemble des 62 inscrits ; certaines variables (pays, type de structure) n’ayant été renseignées que pour une partie d’entre eux, le nombre de réponses valides est précisé pour chaque graphique.

Indicateur	Valeur
Participants enregistrés	62
Connectés en direct (estimation)	≈ 34 (≈ 55 %)
Hommes	38 (61,3 %)
Femmes	24 (38,7 %)
Pays représentés	4 — Cameroun, Congo-Brazzaville, Belgique, États-Unis
Organisations identifiées	30+ structures

II.2) Répartition par sexe

Sur les 62 participants, on dénombre **38 hommes (61,3 %)** et **24 femmes (38,7 %)**. La participation féminine, proche de quatre participants sur dix, traduit une représentation appréciable mais encore perfectible au regard d’un objectif de parité.

Répartition par sexe

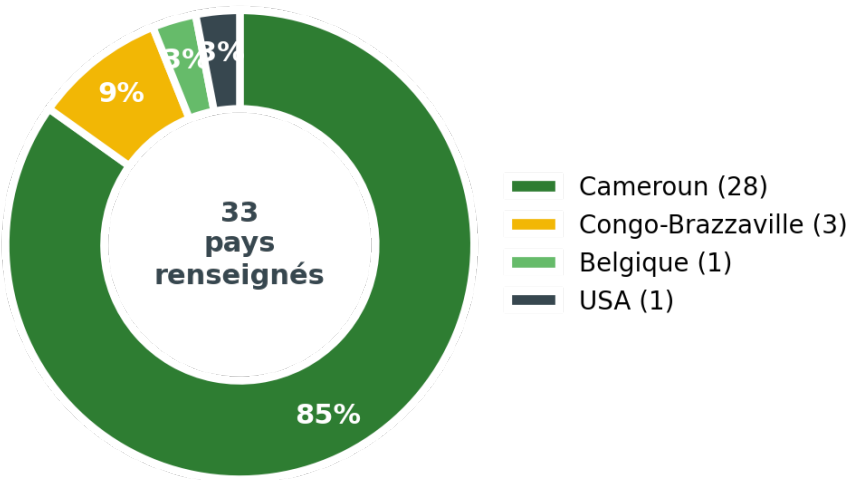


Note méthodologique : le sexe de deux participants, non renseigné dans la liste source, a été déduit (M. Yannick Ahanda — KfW, et Mme Indra Van Gisbergen — intervenante FERN).

II.3) Répartition géographique

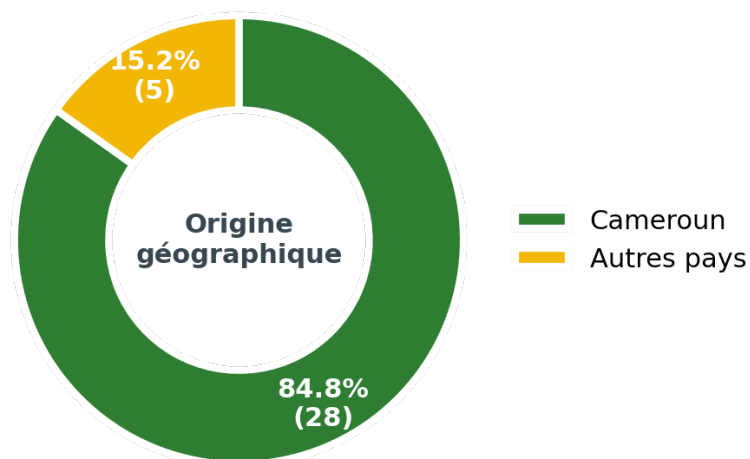
Le pays d'origine a été renseigné pour **33 participants**. Le **Cameroun** domine très largement avec **28 participants (84,8 %)**, suivi du **Congo-Brazzaville** avec **3 participants (9,1 %)**. La **Belgique** (FERN) et les **États-Unis** (Banque mondiale) complètent le tableau avec un participant chacun.

Répartition par pays



Rapportée à la dimension « Cameroun / autres pays », la participation confirme l'ancrage national de l'événement tout en démontrant sa portée sous-régionale et internationale.

Cameroun vs autres pays

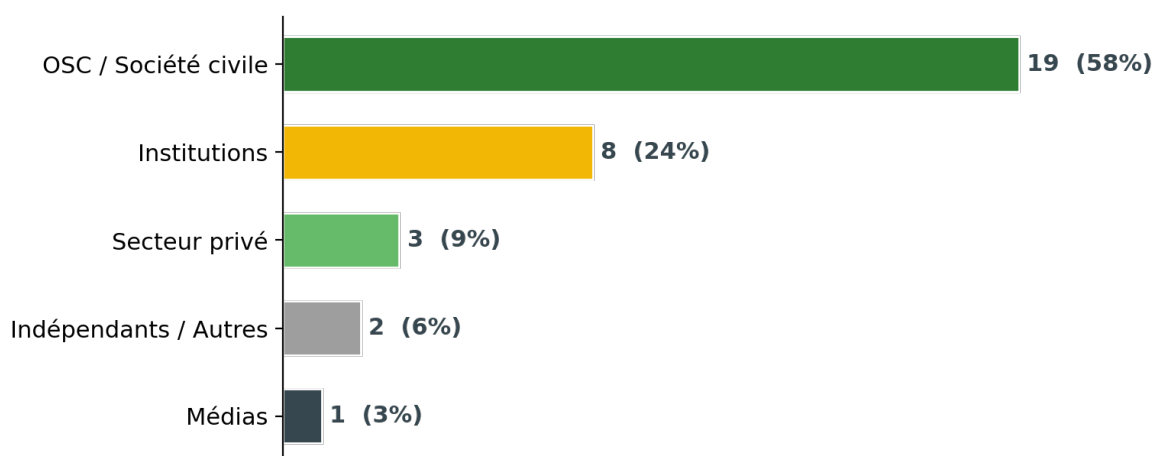


Au-delà des pays, les villes camerounaises représentées incluent Yaoundé (majoritaire), Kribi, Ntui, Bétaré-Oya et la zone du projet de Kikot-Mbélé ; côté Congo, Brazzaville et Sibiti.

II.4) Répartition par type d'organisation

Le type de structure a pu être identifié pour **33 participants**. Les **organisations de la société civile (OSC)** constituent le socle de l'audience avec **19 participants (58 %)**, confirmant la vocation du webinaire à outiller la société civile. Les **institutions** (administrations, organisations intergouvernementales, agences de coopération, bailleurs, université, ambassade) représentent **8 participants (24 %)**, le **secteur privé** 3 (9 %), les **médias** 1 et les **indépendants** 2.

Répartition par type d'organisation (33 renseignées)



Parmi les structures représentées figurent notamment : **CED, FERN, FODER, RELUFA, AJEF, Greenpeace Afrique, FLAG, CEDLA, CEPED, Tribune Verte, ARPA2DH et RPDH** (Congo) pour la société civile ; **COMIFAC, CNUDHD, Université de Yaoundé 1, Fondation Packard, Banque mondiale, KfW et Ambassade des États-Unis** pour les institutions ; ainsi que **NEO Industries** et le **projet hydroélectrique de Kikot** pour le secteur privé.

III. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

III.1) État du RDUE et calendrier d'application

Message central : malgré les pressions visant à affaiblir le texte, **l'essentiel du RDUE demeure intact**. Le calendrier d'application est maintenu :

- **30 décembre 2026** pour les grandes entreprises ;
- **30 juin 2027** pour les micro et petites entreprises (phase transitoire).

La Commission européenne doit publier sa proposition finale (acte délégué) après la consultation publique close le 1er juin 2026 ; le calendrier exact n'a pas encore été communiqué.

III.2) Décisions confirmées et points en attente

III.2.1) Confirmé

- **Champ d'application** : le café soluble a été explicitement ajouté aux produits couverts.
- **Évaluation** : une révision complète est prévue dans quatre ans pour mesurer l'efficacité et les difficultés de mise en œuvre.

III.2.2) En attente de confirmation

- **Cuir** : son exclusion est proposée sous la pression des lobbies de la mode italienne, malgré son empreinte sur la déforestation ; le Conseil et le Parlement doivent encore trancher.
- **Acte délégué** : proposition finale à venir, calendrier non communiqué.
- **Système d'information** : la pleine fonctionnalité du portail central de la Commission reste à confirmer après des tests pilotes ayant révélé des problèmes techniques.
- **Repository législatif** : lancement prévu à l'automne 2026 pour centraliser les cadres législatifs nationaux ; modalités de collaboration avec les pays producteurs non encore définies.

III.3) Enjeux spécifiques au Cameroun

III.3.1) Légalité et cadre législatif

Le Cameroun a déjà élaboré, avec l'appui d'EFI, un manuel national de référence pour le cacao durable définissant la légalité — un exercice jugé inclusif, associant la société civile. Cet exercice doit être **étendu au café, au caoutchouc, à l'huile de palme et au bois** pour couvrir l'ensemble des commodités exportées. Le processus de définition de la légalité constitue une fenêtre d'opportunité pour influencer les réformes forestières et foncières, notamment sur les droits des peuples autochtones et des petits producteurs.

III.3.2) Défis de mise en œuvre

- **Information** : déficit critique d'information des producteurs dans les zones reculées (Yokadouma, Moloundou, Salapoumbé, Abong-Mbang).
- **Fragmentation** : multiplicité de programmes (Sustainable Cocoa Initiative, Safe/GIZ, Kafi, programme Bois-Cacao UE) sans coordination claire.
- **Traçabilité** : absence de système national de traçabilité opérationnel, malgré l'appui UE/GIZ au gouvernement via le CICC.
- **Données** : collecte massive de données GPS par les entreprises, sans accès ni contrôle pour les petits producteurs.

III.3.3) Atout agroécologique

Le cacao camerounais bénéficie encore de **pratiques agroécologiques durables** qui facilitent sa conformité au RDUE, avec peu de rejet constaté sur le terrain. L'agroforesterie est promue, mais requiert un soutien renforcé dans le contexte forestier camerounais.

III.4) Questions ouvertes

III.4.1) Tenure foncière

- **Documentation insuffisante** : nombre de producteurs ne disposent pas de titres conformes aux exigences européennes.
- **Flou juridique** : incertitude sur les documents acceptables pour justifier la propriété ou les droits d'usage des terres.

III.4.2) Zéro déforestation

- Toute extension de parcelles de cacao après le **31 décembre 2020** en zone forestière sera non conforme, même en agroforesterie.
- Les parcelles en savane sans arbres répondant à la définition de forêt peuvent être acceptées (évaluation au cas par cas).
- La restauration de terres fortement dégradées avec des cacaoyers pourrait être acceptable si elle ne constitue pas une conversion forestière.

III.4.3) Marchés parallèles

Les exigences strictes, conjuguées à la volatilité des prix (de 5 000 à 1 500 FCFA/kg), font craindre un report vers des marchés moins exigeants (notamment asiatiques). L'UE demeure le premier consommateur mondial de cacao, mais doit composer avec l'influence croissante de la Chine et l'opposition des États-Unis au RDUE.

IV. POINTS D'ACTION ET RECOMMANDATIONS

IV.1) Pour la société civile camerounaise

- **Engagement proactif** : identifier et proposer au gouvernement les lois pertinentes à inclure dans le repository européen, en priorisant la protection des droits communautaires.
- **Préparation de plaintes** : documenter des « substantiated concerns » solides, avec preuves spécifiques, pour maintenir l'attention des autorités compétentes.
- **Coordination renforcée** : améliorer la circulation de l'information via le Comité cacao durable, qui nécessite une réforme pour une meilleure représentation.
- **Campagne d'information** : organiser une tournée nationale systématique d'information des producteurs, au-delà des missions ponctuelles actuelles.

IV.2) Pour les entreprises

- **Traçabilité inclusive** : déployer un système national où les producteurs accèdent à leurs propres données (carte de producteur), évitant la duplication et garantissant la transparence.
- **Mesures d'atténuation** : accompagner les producteurs en zone à risque (intensification, diversification, appui technique) plutôt que de les exclure des chaînes d'approvisionnement.
- **Rapprochement avec les programmes UE** : les PME doivent se rapprocher de l'UE, de la GIZ, d'EFI et du CICC pour intégrer les dispositifs de soutien.

IV.3) Leviers à explorer

- **Réformes forestières et foncières** : utiliser l'exigence de légalité du RDUE comme point d'entrée pour influencer les réformes nationales.
- **Prix et revenus décents** : mobiliser le RDUE comme levier de discussion sur des mécanismes de stabilisation des prix et de revenus décents pour les producteurs.
- **Observation indépendante** : renforcer le monitoring pour identifier les filières et zones problématiques, notamment l'huile de palme.

V. PROCHAINES ÉTAPES

- Réunion FERN–Commission européenne (le jour même du webinaire) pour clarifier le calendrier post-consultation.
- Publication de l'acte délégué par la Commission, puis validation par le Conseil et le Parlement.
- Lancement du repository législatif à l'automne 2026 (octobre–décembre).
- Phase out du RBUE (Règlement Bois de l'UE), avec maintien de certains articles durant la transition.
- Dégustation de café camerounais prévue fin du mois à Bruxelles, pour promouvoir la diversification des exportations.

CONCLUSION

Le webinaire « RDUE : ce qui change & ce que ça change pour nous en 2026 » a confirmé la pertinence d'un espace d'information et de dialogue régulier sur la réglementation européenne. La forte participation de la société civile (58 % des structures identifiées), la dimension sous-régionale (Cameroun et Congo-Brazzaville) et la diversité des profils (institutions, secteur privé, médias, université) témoignent de l'intérêt suscité par le sujet.

Les échanges ont mis en évidence un message rassurant — l'essentiel du RDUE est maintenu — assorti de défis concrets pour l'Afrique centrale : information des producteurs, traçabilité, sécurisation foncière et préservation de l'atout agroécologique. Ils ont surtout dégagé des leviers d'action clairs pour la société civile comme pour les entreprises.

Le CED et FERN poursuivront cet accompagnement, en lien avec les prochaines étapes du calendrier européen, afin que les exigences du RDUE deviennent une opportunité de réformes au bénéfice des communautés et des petits producteurs.



**Centre pour
l'Environnement et
le Développement**
DEPUIS 1994

Adresse: **167, Rue 1.115 Etoa Meki,
BP. 3430 Yaoundé, Cameroun**

E-mail: **info@cedcameroun.org**

Site web: **www.cedcameroun.org**

Téléphone: **+237 622 55 21 22**

©2026



Suivez-nous
@Cedcameroun